

AVIS DE L'OCRCVM

Avis relatif aux marchés

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Sonali GuptaBhaya
Directrice de la politique de réglementation des marchés
Téléphone : 416 646-7272
Télécopieur : 416 646-7265
Courriel : sguptabhaya@iiroc.ca

16-0145
Le 23 juin 2016

Liste des marchés protégés et non protégés

Dans leur [Avis de publication](#) publié le 7 avril 2016¹, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) ont indiqué qu'elles publieraient une liste des marchés qui affichent les ordres qui ne sont pas protégés (**marchés non protégés**) pour l'application du régime de protection des ordres. Cette [liste](#) a été publiée le 20 juin 2016². Les ACVM ont également indiqué que cette liste serait rendue publique sur le site Internet de l'OCRCVM.

Par conséquent, l'OCRCVM publie la liste suivante des marchés protégés et non protégés, telle qu'établie par les ACVM.

¹ [Avis de publication des ACVM](#), Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation - Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation, Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, vol. 13, n° 14, page 673 (7 avril 2016).

² [Avis 23-316 du personnel des ACVM](#) – Régime de protection des ordres : mise en œuvre du seuil de part de marché et modification de l'Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation (20 juin 2016)



a) Liste des marchés protégés

Les ordres affichés sur les marchés suivants sont protégés, soit parce que le marché atteint le seuil de part de marché, soit parce qu'ils visent des titres qui sont inscrits à la cote de ce marché et qui y sont négociés :

Marché	Part de marché	État	Motif pour lequel il est protégé
Nasdaq CXC	11,94 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Nasdaq CX2	5,63 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
OMEGA	4,70 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
TSX	55,44 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
TSX de croissance	9,64 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Registre transparent d'Aequitas	1,13 %	Protégé uniquement pour les titres inscrits à sa cote	Protégé pour les titres inscrits à sa cote
CSE	2,18 %	Protégé uniquement pour les titres inscrits à sa cote	Protégé pour les titres inscrits à sa cote

b) Liste des marchés non protégés

La liste figurant ci-après comprend les marchés non protégés. Les ordres affichés sur les marchés n'offrant pas la « fonctionnalité de négociation automatisée » ne seront pas protégés à compter du 6 juillet 2016.

Les ordres affichés sur les marchés qui n'atteignent pas le seuil seront non protégés à compter du 1^{er} octobre 2016.



Les ordres affichés sur les marchés suivants seront non protégés :

Marché	Part de marché	État	Motif pour lequel il est non protégé
Neo Book d'Aequitas	0,78 %	Non protégé	Absence de fonctionnalité de négociation automatisée
ALPHA	7,18 %	Non protégé	Absence de fonctionnalité de négociation automatisée
Registre transparent d'Aequitas	1,13 %	Non protégé pour les titres non inscrits à sa cote	Seuil de part de marché non atteint
CSE	2,18 %	Non protégé pour les titres non inscrits à sa cote	Seuil de part de marché non atteint
LYNX	0,40 %	Non protégé	Seuil de part de marché non atteint
ICX		Non protégé	Ordres non affichés
LIQUIDNET		Non protégé	Ordres non affichés
MATCHNOW		Non protégé	Ordres non affichés